

Plan de prévention des Risques Psychosociaux (RPS) et d'amélioration de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) de l'UBS

Le conseil d'administration

*Vu le Code du travail, et notamment son article L4121 ;
Vu le Code général de la Fonction Publique ;
Vu l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique ;
Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État, notamment les articles 57, 68 et 71 ;
Vu la circulaire du 23 février 2022 relative aux actions de sensibilisation et de formation au secourisme en santé mentale dans la fonction publique ;
Vu les statuts de l'Université Bretagne Sud ;
Vu le programme annuel de prévention 2024 de l'UBS ;
Vu l'avis favorable unanime émis par la F3SCT de l'UBS lors de sa séance du 8 avril 2024 (délibération 2024-01) ;*

La prévention et le traitement des risques psychosociaux (RPS) constituent un enjeu fort pour la politique de ressources humaines que souhaite mener la gouvernance de l'établissement. Compte tenu des effets des RPS sur la santé des individus et sur le fonctionnement des collectifs de travail, il est devenu essentiel que notre établissement se dote d'un plan volontariste et à large spectre en matière de prévention et de prise en charge.

Prévenir les RPS implique d'identifier les facteurs de risques qui relèvent de l'organisation du travail, des relations sociales au travail ou des conditions d'emploi. La démarche de diagnostic des facteurs à risque est le point de départ de toute prévention.

Une première étape a été la réalisation d'un baromètre social en 2023. Ce baromètre s'est appuyé sur une enquête auprès de la communauté visant à identifier et évaluer les sources de risques psychosociaux au sein de notre université. Avec un taux de participation de 57%, la mobilisation de la communauté a été significative. L'enquête a été complétée par 40 entretiens avec une psychologue du travail. Les résultats de ce baromètre ont été diffusés à l'ensemble des personnels de l'UBS en 2023. Ce dispositif qui permet d'identifier les signaux relatifs aux RPS sera reproduit prochainement. Au-delà de la seule photographie annuelle, l'objectif est d'apprécier l'évolution des indicateurs sur les périodes à venir.

À partir du diagnostic établi par le baromètre social, l'enjeu est désormais de définir un plan de prévention des RPS et d'amélioration de la QVCT à l'UBS. La méthode adoptée pour la réalisation de ce plan d'action a été la co-construction en s'appuyant sur un comité de pilotage à la fois représentatif de notre communauté et intégrant l'expertise métier sur le champ des RPS :

- Le vice-président en charge des ressources humaines
- Le directeur général des services
- La directrice des ressources humaines
- Le médecin du travail du CDG 56
- Le conseiller prévention
- L'assistante sociale des personnels
- 1 représentant des directeurs de composante
- 1 représentant du secteur de la recherche
- 1 représentant des services universitaires
- 1 assistante de prévention
- 3 représentants de la F3SCT

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 28 mai 2024



Ce plan de prévention s'articule autour de trois principaux axes qui constitueront les priorités du plan de prévention des risques psychosociaux :

- la reconnaissance et le soutien social ;
- la charge et la répartition du travail ;
- le management et le rôle de l'encadrement.

Ces axes sont déclinés en actions stratégiques et en actions opérationnelles. Sont précisés notamment pour chaque action à engager le(s) pilote(s), les acteurs et les moyens à mobiliser, les indicateurs et livrables, et une appréciation sur l'ordre des priorités.

Avant le passage en instance, ce plan a été partagé au sein de plusieurs réunions de direction :

- la réunion des Directeurs de service - 25 janvier 2024
- la réunion des Directrices Administratives de Composante - 15 février 2024
- la réunion des Directeurs de laboratoire - 22 février 2024
- la réunion des Chefs de service – 14 mars 2024
- la réunion des Directeurs de composante – 19 mars 2024

Le plan de prévention des Risques Psychosociaux (RPS) et d'amélioration de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) de l'UBS est programmé sur 3 ans. Il pourra, sur cette période, se nourrir des nouveaux signaux ou résultats qui émanent des baromètres sociaux.

L'ensemble de la démarche a vocation à se reproduire au-delà des 3 ans afin d'inscrire durablement dans la culture de l'établissement et dans l'évolution des pratiques la prévention des RPS.

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le plan de prévention des risques psychosociaux et d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail de l'UBS.

Document en annexe :

- Plan de prévention des RPS et d'amélioration de la QVCT de l'UBS

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	22
Membres en exercice :	Pour :	22
Membres présents :	Contre :	0
Membres représentés :	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

